



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**
Présents **14**
Votants **16**

Date de convocation

02/06/2023

Date de l'affichage

02/06/2023

Objet de la délibération

Fixation libre des attributions de compensation pour l'année 2023

N° 2023 / 024

Date de mise en ligne de l'acte réglementaire : **- 7 JUIL. 2023**

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **09 Juin 2023**

L'an deux mil vingt trois

le **neuf juin** à **18 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Nathalie GUENEZ - Virginie DELSARTE (Procuration donnée à Didier JACQUEMIN) - Guillaume MASSART (procuration donnée à Laurye LALLEMANT)

Absent : Stéphane HUCLIEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le 1^{er} bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération 2020/133 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis fixant le montant des attributions de compensation 2020 suite au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Vu la délibération prise en séance du 6 avril 2023 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis fixant le montant des attributions de compensation fixé librement pour 2023,

Considérant le rapport de révision libre des attributions de compensation ci-annexées,

Considérant que la révision libre du montant de l'attribution de compensation nécessite une délibération concordante du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées,

Considérant l'ensemble des éléments évoqués ci-avant,

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'approbation du montant révisé de l'attribution de compensation pour un montant de 368 622,63 €.



*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,

Le Maire,
Yannick HERBET



Le Secrétaire,

Maxime LUTICK



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**
Présents **14**
Votants **16**

Date de convocation
02/06/2023

Date de l'affichage
02/06/2023

Objet de la délibération

**Aide à l'aménagement des trottoirs
RD 643 entrée d'agglomération
venant de Cambrai jusqu'au
carrefour RD 74
Subvention ARBR**

N° 2023 / 025

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : **23 JUIN 2023**

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **09 Juin 2023**

L'an deux mil vingt trois

le **neuf juin** à **18 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Nathalie GUENEZ - Virginie DELSARTE (Procuration donnée à Didier JACQUEMIN) - Guillaume MASSART (procuration donnée à Laurye LALLEMANT)

Absent : Stéphane HUCLIEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que la réfection des trottoirs de la rue Victor Watremez (RD 643) de l'entrée d'agglomération venant de Cambrai au carrefour avec la rue Marcelin Berthelot (RD 74) a été évoquée lors des précédents conseils municipaux.

Par délibération n° 2022-025 du 30 mai 2022, les membres du Conseil Municipal ont confié la maîtrise d'œuvre de ce projet au bureau d'études Cible VRD.

Ce bureau d'études a estimé l'ensemble des travaux à 828 000,00 € HT (993 600,00 € TTC). Selon le bureau d'études cette estimation haute sera certainement revue à la baisse.

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à solliciter diverses subventions pour financer cette opération et diminuer le reste à charge pour la commune.

Une autre subvention peut également être sollicitée à la Région des Hauts de France : le plan arbres ARBR qui concerne la plantation d'arbres sur les propriétés publiques.

Après échanges et discussions, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité, M. le Maire à solliciter cette subvention et à signer la convention afférente avec la Région des Hauts de France.

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE

22 JUIN 2023

N

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire,

Maxime LUTICK



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 14
Votants 16

Date de convocation
02/06/2023

Date de l'affichage
02/06/2023

Objet de la délibération

Délibération Modificative
Budgétaire
(Lotissement Bernadette Thérèse)

N° 2023 / 026

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : 23 JUIN 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Juin 2023

L'an deux mil vingt trois

le neuf juin à 18 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Nathalie GUENEZ - Virginie DELSARTE (Procuration donnée à Didier JACQUEMIN) - Guillaume MASSART (procuration donnée à Laurye LALLEMANT)

Absent : Stéphane HUCLIEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une demande de la Trésorerie, il y a lieu de procéder à une modification du Budget Primitif 2023 du lotissement Bernadette/Thérèse.

Il importe donc de modifier ce document budgétaire de la manière suivante :

-Section Fonctionnement
Compte 74741 : + 0,50 €

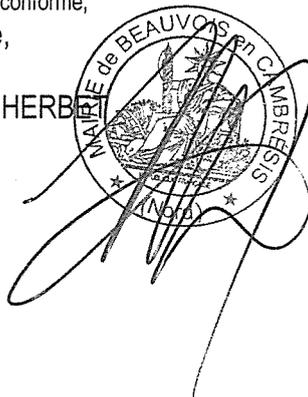
A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition d'ajustement.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

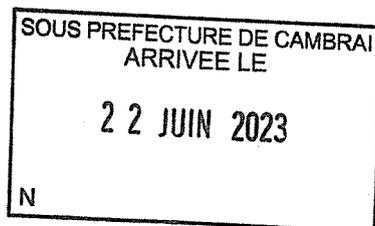
Le Maire,

Yannick HERBET



Le Secrétaire,

Maxime LUTICK





Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**
Présents **14**
Votants **16**

Date de convocation

02/06/2023

Date de l'affichage

02/06/2023

Objet de la délibération

VENTE DE TERRAIN
Rue Jean-Baptiste Lebas

N° 2023 / 027

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : **23 JUIN 2023**

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **09 Juin 2023**

L'an deux mil vingt trois

le **neuf juin** à **18 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Nathalie GUENEZ - Virginie DELSARTE (Procuration donnée à Didier JACQUEMIN) - Guillaume MASSART (procuration donnée à Laurye LALLEMANT)

Absent : Stéphane HUCLIEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire indique qu'un terrain situé rue Jean-Baptiste Lebas (parcelles U n° 125 et U n° 1895) appartient à la commune.

Le service des Domaines a estimé ce terrain à 7 000 €

Sa superficie est d'environ 3 ares et 05 ca.

Mr Bernard BRICOUT demeurant 2 bis rue Jean-Baptiste Lebas a remis une proposition écrite pour l'achat de ce terrain au prix de 4 000 €.

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité M. le Maire à :

-accepter l'offre d'achat de 4 000 €

-vendre et à signer les documents administratifs nécessaires à cette vente.

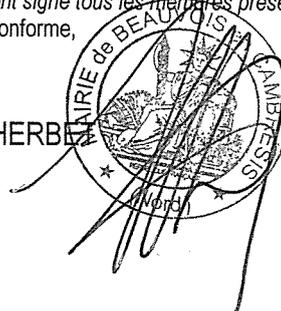
Il est précisé que les frais de bornage et de Notaire seront supportés par l'acquéreur.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET



Le Secrétaire,

Maxime LUTICK





Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**
Présents **14**
Votants **16**

Date de convocation

02/06/2023

Date de l'affichage

02/06/2023

Objet de la délibération

VENTE DE TERRAIN
Rue Jean Jaurès

N° 2023 / 028

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : **23 JUIN 2023**

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **09 Juin 2023**

L'an deux mil vingt trois

le **neuf juin** à **18 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Nathalie GUENEZ - Virginie DELSARTE (Procuration donnée à Didier JACQUEMIN) - Guillaume MASSART (procuration donnée à Laurye LALLEMANT)

Absent : Stéphane HUCLIEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire indique qu'un terrain situé rue Jean Jaurès (parcelles ZD 72, ZD 96 et ZD 110) appartient à la commune.

Le service des Domaines a estimé ce terrain à 7 000 €

Sa superficie est d'environ 20 ares

La société Petit Carrousel a remis une proposition écrite pour l'achat de ce terrain à hauteur de 5 000 €.

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité M. le Maire à :

- accepter l'offre d'achat de 5 000 €
- vendre et à signer les documents administratifs nécessaires à cette vente.

Il est précisé que les frais de bornage et de Notaire seront supportés par l'acquéreur.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire,

Yannick HERBET



Le Secrétaire,

Maxime LUTICK

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE

22 JUIN 2023

N



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**
Présents **14**
Votants **16**

Date de convocation
02/06/2023

Date de l'affichage
02/06/2023

Objet de la délibération

VENTE DE TERRAIN
Rue Rambach
N° 2023 / 029

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : **23 JUIN 2023**

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **09 Juin 2023**

L'an deux mil vingt trois

le **neuf juin** à **18 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Nathalie GUENEZ - Virginie DELSARTE (Procuration donnée à Didier JACQUEMIN) - Guillaume MASSART (procuration donnée à Laurye LALLEMANT)

Absent : Stéphane HUCLIEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire indique qu'un terrain situé rue Léon Rambach (parcelles ZD 123) appartient à la commune.

Le service des Domaines a estimé ce terrain à 6 000 €

Sa superficie est d'environ 16 ares

Mme DEFRESNES Elodie a remis une proposition écrite pour l'achat de ce terrain au prix de 4 500 €.

Les membres du Conseil Municipal autorisent par 15 voix pour et 1 contre (Sylvie VERMEIL) M. le Maire à :

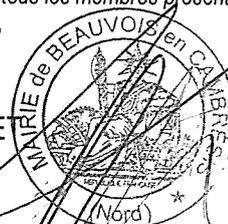
-accepter l'offre d'achat de 4 500 €

-vendre et à signer les documents administratifs nécessaires à cette vente.

Il est précisé que les frais de bornage et de Notaire seront supportés par l'acquéreur.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire,

Yannick HERBET



Le Secrétaire,

Maxime LUTICK





Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**
Présents **14**
Votants **16**

Date de convocation

02/06/2023

Date de l'affichage

02/06/2023

Objet de la délibération

Convention Audit énergétique de
bâtiments publics » entre le
Syndicat mixte du PETR

N° 2023 / 030

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : - 7 JUIL. 2023

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE

3 0 JUIN 2023

N

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **09 Juin 2023**

L'an deux mil vingt trois

le **neuf juin** à **18 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Laurye LALLEMANT - David MORAISS CARDOSO

Absents excusés : Nathalie GUENEZ - Virginie DELSARTE (Procuration donnée à Didier JACQUEMIN) - Guillaume MASSART (procuration donnée à Laurye LALLEMANT)

Absent : Stéphane HUCLIEZ - Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Le syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis est porteur d'un programme de rénovation énergétique du patrimoine public de ses collectivités membres depuis 2014. Aujourd'hui le Pays souhaite encore amplifier son action, dans le cadre du programme d'ACTEE 2 et de son Contrat d'objectifs territorial - Troisième révolution industriel (COT-TRI), avec la réalisation d'une nouvelle vague d'audits énergétiques sur le territoire.

L'article L 2224-34 du Code général des collectivités territoriales, reconnaît, au Syndicat, porteur de la démarche PCAET, une compétence en matière de maîtrise de la demande d'énergie. Le service « patrimoine-rénovation énergétique » du Syndicat accompagne ses communes membres dans la rénovation et la gestion énergétique de leur patrimoine.

Le Syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis propose ainsi à ses collectivités de bénéficier d'un accord-cadre à bons de commande « Opération collective d'audits énergétiques des bâtiments publics sur le Pays du Cambrésis ». Les collectivités qui en font la demande ont ainsi à leur disposition un prestataire compétent, retenu par le Syndicat, et des prix définis pour la réalisation d'audits énergétiques sur leur patrimoine bâti.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour bénéficier de ce dispositif pour faire réaliser un audit énergétique sur les bâtiments école maternelle et primaire. Le coût de la prestation s'élève à 7 989,60 € TTC. Avec la participation du programme ACTEE 2 (50 % du coût de l'audit) et du COT-TRI, le reste à charge de la commune est de 2 663,20 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-de bénéficier de l'accord-cadre « opération collective d'audits énergétiques des bâtiments publics sur le Pays du Cambrésis » du Syndicat pour la réalisation d'audit énergétique ;

-d'autoriser Mr le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de la réalisation de cet audit et tout acte et document y afférent.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,*


Le Maire,
Yannick HERBET

Le Secrétaire

Maxime LUTICK

